



# Informations pratiques

## Séjour eau et glisse



### ***Camping du lac de la Liez, 52200 PEIGNEY***

Le club ados de la MPT de Bar-sur-Aube organise un séjour « Eau et glisse » de 5 jours du 12 au 16 juillet pour 12 jeunes âgés de 11 à 17 ans.

**Départ :**

Lundi 12 juillet 2021 à 9h à la MPT de BAR-SUR-AUBE

**Retour :**

Vendredi 16 juillet 2021 vers 19h environ à la MPT de Bar-sur-Aube

Les déplacements sur les lieux du séjour et sur place se feront en minibus 9 places.

- **L'hébergement et la restauration :**

Les jeunes seront hébergés sous tente au camping du lac de la Liez. Les tentes seront non mixtes. Les repas seront confectionnés par le groupe avec les animateurs. **Le repas du 1er midi sera un pique-nique tiré du sac (à fournir à votre enfant).**

- **L'encadrement :**

Valérie DUBOIS, animatrice permanente du séjour sera en direction de ce séjour

Ganiat MAKANJUOLAT, animatrice BAFA

Antonin BONNOT, animateur bénévole

- **Programme d'activités :**

Bouée tractée, parc aquatique, paddle, canoë, baignade, visite de Langres

- **Objectifs du séjour :**

- mise en place de règles de vie pour le séjour de manière collective et s'engager à les respecter
- favoriser l'entre-aide et le partage et compétences entre enfants, animateurs
- permettre aux jeunes de découvrir le lac de la Liez et ses environs, découvrir Langres et ses remparts
- coopérer dans la navigation en canoë
- participer à la vie du camp et s'impliquer dans les tâches de la vie quotidienne

- **A Rendre avant le départ :**

- La fiche de renseignements (avec le droit à l'image renseigné) **avec une photo d'identité**
- Le brevet d'aisance aquatique (obligatoire pour la pratique du canoë)
- L'intégralité du paiement
- La fiche sanitaire remplie et signée des parents
- Photocopies des vaccins (possibilité de faire les photocopies à la MPT).
- Attestation assurance individuelle d'accident.
- Bons CAF / MSA d'aides au séjour de vacances pour les familles ayant-droit.
- Fiche d'aide aux séjours de la mairie de Bar Sur Aube (pour les baralbins uniquement 16 ans et moins).

- **Traitements médicaux :**

Si votre enfant suit un traitement médical pendant le séjour, il sera obligatoire de fournir les médicaments et l'ordonnance au directeur du séjour au moment du départ.

- **Paiement :**

La totalité du montant est à régler avant le départ. Pour les modalités de paiement, voir avec la secrétaire comptable à l'accueil de la MPT (possibilité des bons de la mairie de Bar-sur-Aube pour les Baralbins, possibilité d'échelonner le paiement sur plusieurs mois).

- **Objets précieux, portables, argent :**

Le MPT se désengage de la perte, du vol ou de la dégradation d'objets personnels. L'argent de poche peut être confié à un animateur si les jeunes le souhaitent (dans une enveloppe avec le nom et prénom).

- **Infos diverses :**

Nous mettrons à jour une rubrique séjour « eau et glisse » pour vous communiquer les informations de la journée et quelques photos : **FB MPT Bar-sur-Aube** et **FB club ados MPT Bar-sur-Aube** (autorisation de droit à l'image)

## **TROUSSEAU**

Vêtements pour les 5 jours à adapter selon les prévisions météo du 12 au 16 juillet

Nécessaire de toilette, 2 serviettes minimum, 1 drap de bains, 2 maillots de bains

1 paire de chaussures fermées pour le canoë et activités aquatiques (vieille paire de basket, chaussons spécifiques...)

Vêtements synthétiques pour les activités aquatiques (shorts et t-shirts synthétiques) ou combinaison shorty

1 paire de basket (visites)

Tapis de sol, sac de couchage, vêtements chauds pour les soirées plein-air et les nuitées sous tentes (polaires....)

Casquette, lunettes de soleil (avec cordon), gourde 1 L minimum, sac à dos, K-way en cas de mauvais temps

4 masques/jour selon les règles du protocole sanitaire en cours, crème solaire et crème anti-moustiques

**Un pique-nique est à fournir pour le repas du premier midi.**

**Si vous avez d'autres questions avant le départ, ne pas hésiter à nous le demander ou nous appeler.**

**N° de l'animateur référent à appeler en cas d'urgence**

**Valérie DUBOIS 06 88 70 23 93**

## **PROTOCOLE COVID EN VIGUEUR POUR LES ACM AVEC HEBERGEMENT**

**Protocole COVID :** (décret n°2021-699 du 1<sup>er</sup> juin 2021).

- **Recommandations :** test RT-PCR de moins de 72h ou test antigénique de moins de 24h avant le départ.

- **Groupes de jeunes :** Le groupe de jeunes devra respecter les mesures de distanciation en vigueur.

- **Port du masque :** les familles doivent fournir des masques « grand public filtration supérieur à 90% » ou chirurgical en quantité suffisante pour la durée du séjour (a minima 4 par jour). Port du masque obligatoire en intérieur. Port du masque obligatoire en extérieur dans les espaces à forte fréquentation. Respect de la distanciation physique.

- **Prise de température :** les responsables légaux sont invités à prendre la température de l'enfant avant le départ. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne pourra prendre part au séjour. En cas de suspicion par l'équipe d'encadrement, les animateurs prendront la température des enfants.

- **Protocole devant un cas possible ou avéré de COVID-19 :** tout symptôme évocateur d'infection constaté par l'équipe d'encadrement entraînera l'isolement du mineur et une prise en charge médicale doit être réalisé dans les meilleurs délais.

**Les responsables légaux en sont avertis et doivent venir chercher l'enfant. En cas d'impossibilité le rapatriement se fera à leur frais.**